

ASSEMBLÉE DU 2014-10-20

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 20 octobre 2014, à 20 heures, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Mesdames les conseillères; Francine Fortin, Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers; Jacques Cadieux, Michel Lyrette et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, sont également présents, M^e John-David McFaul, greffier et le directeur général, Daniel Mayrand.

RÉSOLUTION NO 2014-10-187 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par ct et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en retirant l'item suivant :

7.2 Repositionnement du terrain de balle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-10-188 Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2014.

Il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 6 octobre 2014, tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-10-189 Pour autoriser la signature des ententes concernant la formation des moniteurs et sauveteurs à la piscine.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki veut offrir des cours de natation de qualité à la population;

ASSEMBLÉE DU 2014-10-20

CONSIDÉRANT QUE les moniteurs et sauveteurs sont généralement des étudiants;

CONSIDÉRANT QUE des cours de perfectionnement pour les moniteurs et les sauveteurs sont offerts à l'extérieur de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QU' il serait opportun que les moniteurs et sauveteurs qui donnent les cours de natation à Maniwaki suivent ces cours de perfectionnement;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le maire, Robert Coulombe et le greffier, John-David McFaul soient et sont autorisés à signer l'entente avec Catherine Morin ainsi que l'entente avec Alexia Ledoux, concernant la formation des moniteurs et sauveteurs à la piscine.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-10-190 Pour payer les comptes payables du mois de septembre 2014.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités financières pour le mois de septembre 2014 s'élève à 360 167,49 \$;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur 1 D 0130 a une retenue de 7 644,16 \$;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur 1 F 0080 a une retenue de 2 759,40 \$;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Michel Lyrette, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 349 763,93 \$;

ASSEMBLÉE DU 2014-10-20

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2014-10-191 Ajournement de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement de procéder à l'ajournement de cette assemblée ordinaire à 20h05 et que la reprise de l'assemblée se fera le lundi 27 octobre 2014 à 16h30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE

Robert Coulombe, maire

M^c John-David McFaul, greffier